

Journal du Rammo d'Or

JANVIER 2024



INFOS / ACTUS

Le Rammo d'Or vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année . Que ces moments vous réchauffent le coeur et vous apportent beaucoup de bonheur !
Le relais sera fermé du 25 décembre au mercredi 3 janvier inclus.



JOYEUX
noel





LE SAVIEZ-VOUS?

Le cumul des congés payés des assistantes maternelles :

Pour les assistantes maternelles et familiales du secteur privé, selon l'article L. 3141-3 du code du travail qui leur est applicable, **la durée du congé annuel est calculée sur la base de deux jours et demie ouvrables de congé pour un mois de travail effectif ou toutes les 4 semaines.**

L'article 48-1-1-2 de la convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021 prévoit, quand à elle, dans des termes très proches, que la salariée a droit "à deux jours et demie ouvrables de congés par mois de travail ou de chaque période équivalente telle que définie par les dispositions légales et réglementaires de droit commun". S'il conditionne l'acquisition de droits à congés payés aux seules journées de travail effectif, le code du travail prévoit cependant des exceptions. De nombreuses périodes d'absences sont ainsi assimilées à du travail effectif :

- les congés payés de l'année précédente
- les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant et de l'adoption
- les périodes de suspensions du contrat de travail par suite d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle dans la limite d'une durée d'un an
- les absences de la salariée enceinte pour se rendre aux examens médicaux prénataux
- les périodes de formations dans le cadre du plan de développement des compétences et du compte personnel de formation, ainsi que les congés de validation des acquis de l'expérience professionnelle
- les jours fériés chômés

Cependant, en excluant les périodes d'arrêt de travail pour maladie non professionnelle et en limitant à un an les périodes d'arrêt de travail pour maladie professionnelle ou accident de travail prises en compte pour l'acquisition des droits à congés, le droit français n'est plus en conformité avec le droit de l'union européenne.

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) **admet que le salarié peut acquérir des congés payés pendant sa maladie d'origine non professionnelle.**

Cette position a été confirmée par la Cour de cassation française le 13 septembre 2023.

La Cour de cassation considère désormais que les arrêts maladie constituent des périodes de travail effectif : Temps pendant lequel un salarié ou un agent public est à la disposition de l'employeur ou de l'administration et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles déterminant la durée du congé (au même titre que le congé de maternité ou les congés payés, par exemples).

Ainsi, le salarié en arrêt de travail en raison d'accident du travail ou de maladie professionnelle ou de maladie ordinaire est en droit d'acquérir des congés payés..

De plus, la Cour de cassation se conforme aussi aux directives du juge européen et précise :

- le salarié continue d'acquérir des congés pendant l'intégralité de son arrêt de travail en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Le calcul des droits à congé payé ne sera donc plus limité à la première année de l'arrêt de travail
- la prescription du droit à congé payé ne débute que si l'employeur a pris toutes les dispositions permettant au salarié d'exercer son droit aux congés

Tout savoir sur les congés payés : [ici](#)



LE SAVIEZ-VOUS?

Le service Pajemploi +

Plus simple et plus rapide.

Les parents employeurs et les salariés peuvent choisir de confier gratuitement à l'Urssaf service Pajemploi l'ensemble du processus de rémunération en utilisant le service Pajemploi



DÉCLARATION

le particulier employeur se connecte à son compte en ligne et déclare la rémunération de son salarié

j+2



PRÉLÈVEMENT

l'Urssaf déduit le montant du CMG de la rémunération déclarée et prélève le reste à charge sur le compte bancaire de l'employeur

J+3



VERSEMENT

l'Urssaf verse au salarié sa rémunération automatiquement sur son compte bancaire



Urssaf

Pour plus d'informations sur Pajemploi + [rdv ici](#)

ÇA S'EST PASSÉ EN DECEMBRE

Fabrication de sacs sensoriels



Intervention sur la bronchiolite



Conte sur Noël



Fête de fin d'année



Noël au relais...



À VENIR EN JANVIER...

Le 8 et 10 janvier : Instrument musique et éveil corporel

Le 9 janvier: Conte sur le thème de la galette

Le 17 janvier: Art plastique avec intervenante

Le 16, 18 et 19 janvier: Transvasement fausse neige

Le 19 janvier: bénévole de la bibliothèque temps lecture

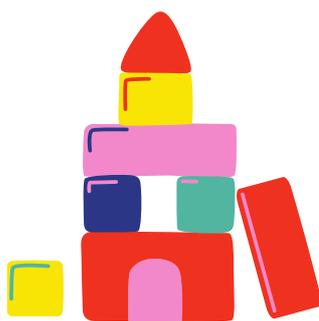
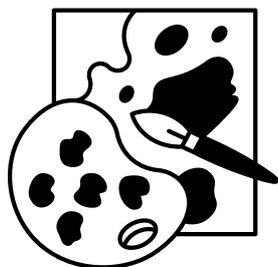
Le 22, 23, 25 et 31 janvier : Manipulation motricité fine

Le 24 et 30 janvier : Intervention infirmière pour parler de la bronchiolite

Le 26 janvier: Eveil musical avec intervenante



[Voir le planning complet ici](#)





Quelques livres sur le thème de l'hiver:

“Regarde dans la neige!”

Cette collection tout carton pour les bébés est superbe. Un contraste saisissant dans les couleurs attire l'attention de bébé et des éléments texturés lui permettent de participer. On découvre la neige et l'hiver (une réalité bien mystérieuse pour un tout-petit) en suivant un petit lapin en forêt.



“Noyeux Joël!”

Dans Noyeux Noël, un titre paru en 2011 toujours disponible, Simon est très, très, très inquiet. Une tempête de neige se prépare en pleine nuit de Noël. Mais comment le père Noël va pouvoir y voir clair dans cette purée de neige. Et s'il ne trouvait pas la maison pour déposer les cadeaux ?

L'enjeu est trop fort pour céder à la panique et Simon a assez d'imagination pour trouver la solution (en impliquant Gaspard son petit frère qui, au départ, ne voit pas le problème). Le lendemain, les cadeaux se trouvent bien au pied du sapin... Mais où est passée la guirlande lumineuse interroge le père se Simon ???

“Où est mon renne? ”

Cette collection de livres cartonnés, qui se regardent et qui se touchent, est destinée aux tout-petits. Ceux-ci s'amuseront à tourner les pages pour découvrir les illustrations vives et colorées et pour toucher les différentes matières.





ÇA PEUT VOUS ÊTRE UTILE



Le département du Rhône met à disposition quelques actions:

- 

UN ALBUM DE NAISSANCE
édité spécifiquement et
offert à tous les petits rhodaniens nés ou adoptés
dans l'année : environ 3500 albums remis aux familles (enfants
nés ou adoptés N 1) par les bibliothèques et municipalités, ainsi
que la gratuité pour fréquenter librement la bibliothèque durant
une année.
- 

**DES COLLECTIONS (ALBUMS, CD) ET DES SUPPORTS
D'ANIMATION** dédiés aux tout petits, prêtés
gratuitement par la Médiathèque départementale
aux bibliothèques municipales. Prêt d'albums, sur
inscription, aux services de PMI, RPE, EAJE.
- 

DES SPECTACLES
offerts aux 0 3 ans dans les
bibliothèques municipales du territoire rhodanien
- 

DEUX CONFÉRENCES
par an, grand public,
gratuites pour sensibiliser à l'importance de la
lecture aux tout petits